DDTM de l'Aude

TRAVAUX DE RENATURATION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME COMPRENANT LA DECONSTRUCTION D'UN MUR ET D'UNE CHAUSSEE BETON AINSI QUE LE MAINTIEN D'UN CHEMINEMENT PIETON A NARBONNE

Bordereau des prix forfaitaires

N°	DESIGNATION	PRIX HT
1	**Installation et signalisation de chantier** Ce prix rémunère au forfait : L'installation et la signalisation de chantier. Il comprend : - l'aménagement des accès, des installations nécessaires à l'exécution de travaux, la fermeture en fin de journée de travail du chemin d'accès, - les dispositions particulières relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail, - l'amenée et le repli du matériel nécessaire aux travaux, la remise en état des lieux en fin de travaux, - la fourniture et la mise en place de la signalisation de chantier conformément à la réglementation, et la maintenance de jour comme de nuit, - la fourniture et pose de panneaux destinés aux piétons afin d'éviter le passage dans la zone des travaux : prévoir un jalonnement pour dévier le cheminement des piétons, - l'affichage le cas échéant d'un arrêté interdisant le cheminement du public pendant la durée du chantier, - l'entreprise rétablit le dispositif de fermeture aux véhicules terrestres motorisés à l'entrée du site (enrochements, fossé et merlon), - l'enlèvement d'une épave de bateau si toujours présente sur la parcelle et son transport sur un terrain désigné par le maître d'ouvrage à une distance routière de maximum 10 kms, - la dépose de l'ensemble en fin de chantier.	

2	**Griffage et décompactage :** Ce prix rémunère au forfait : les travaux de griffage et décompactage des chemins et terrains selon plans joints en annexe, soit environ 19 000 m², ainsi que toutes sujétions.	
3	**Terrassement et déblais :** Ce prix rémunère au forfait : - les travaux de terrassement en déblais des terrains selon le plan annexé sur environ 10 cm qui seront utilisés pour combler la chaussée décaissée (cf prix n°5), soit environ 1700 m³, ainsi que toutes sujétions.	
4	**Déconstruction et évacuation de chaussée bétonnée** Ce prix rémunère au forfait : - les travaux de démolition d'une chaussée bétonnée d'une épaisseur d'environ 20 cm (surface d'environ 1300 m2), y compris le tri, l'évacuation le traitement des déchets inertes et non inertes vers les filières adaptées, - la transmission des bons de suivi des produits de démolition, ainsi que toutes sujétions.	
5	**Comblement de chaussée décaissée** Ce prix rémunère au forfait : - le comblement de la chaussée décaissée telle que décrite au prix n°4 par les matériaux issus des déblais définis au prix n°3, ainsi que toutes sujétions.	
6	**Nivellement et compactage** Ce prix rémunère au forfait : - la réalisation d'un cheminement piétons d'une largeur de 1,20 m côté sud du chemin sur un linéaire d'environ 280 m par le nivellement et le compactage des matériaux mis en remblais, ainsi que toutes sujétions.	

7	**Déconstruction et évacuation de mur de clôture** Ce prix rémunère au forfait : - les travaux de démolition d'un mur de clôture en pierre d'une longueur d'environ 285 m, d'une hauteur d'environ 1,40 m, d'une largeur d'environ 0,45 m, y compris les fondations, le tri, l'évacuation le traitement des déchets inertes vers les filières adaptées, - la transmission des bons de suivi des produits de démolition, ainsi que toutes sujétions.	